

**République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2025**  
~~~~~

**INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE - COMMISSION INSTITUTIONS
OCTROI D'UN MANDAT SPÉCIAL.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2025 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 2 décembre 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCÉ, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Francine DEHAIL à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Claude CROS, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Béatrice FERNANDO.

Absents

M. Stéphane SIMON, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25	Présents : 32	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marcel CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L 2123-18 transposable aux EPCI par le jeu de l'article L 5211-14 ;

VU l'article R. 2123-22-1 du même code, le décret du 3 juillet 2016 n°2006-781 ainsi que l'arrêté du 3 juillet 2006 relatifs aux modalités et taux de règlement des frais occasionnés ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

VU l'organisation de la commission Institutions par Intercommunalités de France le 12 décembre 2025 à Mulhouse ;

CONSIDERANT qu'un mandat spécial pourrait être accordé à l' élu identifié ci-dessous à l'occasion de son déplacement à Mulhouse, du 11 au 13 décembre 2025, en vue de participer à la commission Institutions organisée par Intercommunalités de France,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le principe d'un mandat spécial au profit de :

* Monsieur Jean-François SOTO, président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à l'occasion de son déplacement à Mulhouse du 11 au 13 décembre 2025, à la commission Institutions organisée par Intercommunalité de France,

- d'autoriser en conséquence la prise en charge des frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite des dispositions règlementaires prévues à cet effet.

Transmission au Représentant de l'État N° 3987

Publication le 16/12/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 16/12/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251215-24233-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL